

## BULLETIN DE PARTICIPATION A JOINDRE AU DESSIN

### PARTIR EN LIVRE : « SPORTS ET JEUX »

Coordonnées du participant

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Coordonnées du représentant légal

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Autorisation parentale :

J'autorise la participation au présent jeu de l'enfant mineur dont les coordonnées figurent ci-dessus et dont je suis le représentant légal.

Fait à                    le

Signature du représentant légal

Jeu gratuit sans obligation d'achat.



© Claude Ponti pour Partir en Livre / Conception Studio CC



WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR



## Règlement du concours de dessin pour les enfants et leurs familles

### « Sports et jeux »

#### Article 1 : Organisation et conditions de participation

Dans le cadre de Partir en livre, grand festival du livre pour la jeunesse, dont le thème est « Sports et jeux », la médiathèque propose un concours de dessin.

Il est gratuit et ouvert à tous à partir de 4 ans, inscrits ou non à la médiathèque. Le thème retenu est « **Sports et jeux** ».

#### Article 2 : Modalités de participation

- Le concours s'adresse aux enfants et aux adultes de manière individuelle (une seule œuvre par personne).  
Chaque oeuvre devra être un travail original présenté sans signature ou signe distinctif sur un support papier format A4.  
Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc.  
Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner chaque œuvre.  
Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés à la médiathèque au plus tard le 26 juin 2024.  
Les œuvres reçues seront réparties, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :
- catégorie 1 : 4 à 7 ans
- catégorie 2 : 8 à 11 ans
- catégorie 3 : 12 à 14 ans
- catégorie 4 : 15 ans et plus

#### Article 3 : Droit d'image et droit d'auteur

En signant le bulletin d'inscription, chaque participant certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin. Par ailleurs, il autorise l'utilisation de son œuvre dans les supports de communication et éventuellement sur le site de la médiathèque et autorise l'organisateur à l'exposer dans la médiathèque. S'il souhaite rester anonyme il peut en faire la demande sur le formulaire de participation.

#### Article 4 : Exposition et jury

Les œuvres seront exposées du 29 juin au 31 août 2024 à la médiathèque. Le jury sera composé des agents de la médiathèque présents le jour du vote, le jeudi 27 juin.

Les œuvres seront présentées au jury en aveugle et seront classées selon la catégorie d'âge, leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème.

#### Article 5 : Prix

Il y aura un gagnant par catégorie, plus un second si la catégorie compte plus de 10 participants.

Les récompenses seront constituées de Chèques Lire.  
La remise des prix aura lieu le samedi 29 juin 2024.

La présence des participants est fortement conseillée ; un petit goûter sera proposé pour l'occasion.

#### Article 6 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Le règlement et le bulletin de participation sont disponibles à l'accueil de la médiathèque ou sur le site <https://mediatheque.ville-arles.fr>

En cas de réclamation, les représentants légaux des participants pourront s'adresser à Monsieur Rémi Venture, directeur de la Médiathèque.